

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 24

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'Assemblée fédérale et en y signalant hautement chaque message mal conçu qu'en se bornant à en gémir à Zurich.

2 Quant à la poudre à canon il est reconnu que certaines livraisons expédiées dans les écoles laissaient beaucoup à désirer ; en revanche celles réservées pour les munitions de guerre sont toutes différentes et ne le cèdent en rien aux meilleures poudres d'autres pays, d'après le rapport récemment publié d'un expert des plus compétents, M. le professeur Schwarzenbach, de Berne.

De tout ce qui précède, nous croyons pouvoir conclure que la majeure partie des griefs de l'honorable colonel, quelque sincères que nous les reconnaissions, sont mal fondés ou grandement exagérés ; qu'en tout cas ils ne comportaient pas la démarche et les critiques qu'ils lui ont inspirées, et qu'en somme les institutions militaires suisses, quoique signalées maintenant par la presse de l'Allemagne comme étant en pleine décadence, sont aptes mieux que jamais à rendre au pays les services qu'il en attend.



NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Vaud. — LAUSANNE. La société de l'état-major du génie et de l'artillerie a eu sa réunion annuelle à Lausanne le 8 courant, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville. M. le colonel Quinclet présidait la séance en l'absence de M. le colonel Veillon, empêché. L'assemblée, qui comptait une cinquantaine d'assistants dont quelques-uns des cantons de Genève et de Neuchâtel, a entendu deux communications intéressantes, l'une de M. le sous-lieutenant Frossard sur l'artillerie russe, l'autre de M. le sous-lieutenant van Muyden sur l'arsenal de Woolwich. Puis, une discussion générale et des plus animées s'est engagée sur la grande question du jour, la valeur relative des armées permanentes comparées aux armées nationales. Ce sujet a conduit plusieurs orateurs à signaler quelques-uns des points faibles de notre système d'organisation et d'instruction militaire. A ces critiques vives parfois succéderent des répliques qui ne l'étaient pas moins. Avant de se séparer, et dans le but de remédier autant que possible à l'incertitude qui règne chez beaucoup d'officiers au sujet des règlements en vigueur ou abrogés, l'assemblée a chargé son comité :

1^o De prier le haut Département militaire fédéral de pourvoir chaque année à la publication, sur feuille volante, d'une nomenclature exacte de tous les règlements en vigueur ;

2^o D'émettre auprès de la même autorité le vœu que les nouveaux règlements soient adressé gratuitement aux officiers qu'ils concernent au fur et à mesure de leur publication , et cela par l'intermédiaire des Départements militaires cantonaux.

Suivant les bonnes traditions, un banquet plein d'entrain et de cordialité réunissait à nouveau le soir MM. les officiers à l'hôtel Gibbon autour de la table de Ste-Barbe, leur patronne.

Vaud. Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 16 novembre, MM. *Bonnard*, Adolphe, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 6, R. C.

Le 17, MM. *Cugnet*, Louis, à Lausanne, lieutenant de la compagnie d'artillerie de position n° 69, R. F. ; *Jaquerod*, Emile, à Morges, 1^{er} sous-lieutenant de la batterie attelée n° 9, E. ; *Demiéville*, Edmond, à Yverdon, 2^e sous-lieutenant du centre n° 3, bataillon n° 26, E.

Le 22, MM. *Offenhauser*, Rodolphe, à Lausanne, capitaine de la compagnie de sapeurs du génie n° 12, R. F. , *Butticaz*, François-David, à Treytorrens, lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon n° 6, R. C. ; *Michaud*, Henri, à Vevey, capitaine de la compagnie de dragons n° 34, R. F.

Le 27, MM. *Vicat*, Emile, à Yverdon, commandant du bataillon n° 11, R. C. ; *Jacquemin*, Jules, à Yvorne, commandant du bataillon n° 4, R. C. ; *Morin*, James, à Lausanne, commandant du bataillon n° 5, R. C. ; *Nicollier*, Rodolphe, à Vevey, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de position n° 69, R. F. ; *Moreillon*, Louis, à Nyon, lieutenant de la compagnie de position n° 34, E. ; *Buxcel*, Constant, à Lausanne, lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n° 12, R. F. ; *Cuénod*, Gustave, à Epeney, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n° 1, E ; *Rochat*, Samuel, à Lausanne, 2^e sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n° 1, E.

Le 28, MM. *Mayor*, François, à Echallens, lieutenant des chasseurs de droite du bataillon n° 70, E ; *Fraisse*, Albert, à Lausanne, 2^e sous-lieutenant de la compagnie de sapeurs du génie n° 12, R. F. ; *Guignard*, Louis-Frédéric, au Lieu, lieutenant de la compagnie des chasseurs de gauche du bataillon n° 111, R. F. ; *Nicati*, Charles, à Vevey, lieutenant du centre n° 2 du bataillon n° 70, E.

Le 30, MM. *Greyloz*, Alexis, à Ollon, major commandant le bataillon n° 3, R. C. ; *Chausson*, Paul-Frédéric, à Aigle, major du bataillon n° 113, R. F. ; *Jaccard*, Louis, à l'Auberson, major du bataillon n° 70, E. ; *Jaquier*, Eugène, à Nyon, capitaine du centre n° 3 du bataillon n° 7, R. C. ; *Perrin*, Daniel, à Payerne, capitaine de la compagnie de carabiniers n° 1, R. C. ; *Apothéloz*, Alfred, à Onnens, lieutenant du centre n° 3, bataillon n° 112, R. C.

Le 1^{er} décembre, MM. *Roguin*, Jules, à Yverdon, commandant du bataillon n° 10, E ; *Renevier*, Alfred, à Lausanne, 2^e sous-lieutenant de la batterie attelée n° 9, E ; *Stebler*, Louis, à Yverdon, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 1 du bataillon n° 46, E. ; *Junod*, Constant, à Ste-Croix, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 2, bataillon n° 12, R. C. ; *Millquet*, Samuel-Alphonse, à Pully, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de gauche du bataillon n° 26, E.

Le 8 décembre, MM. *Chausson*, Félix, à Noville, capitaine de la compagnie de dragons n° 7, E ; *Nicod*, Marcel, à Echallens, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie n° 6, R. C. ; *Brélaz*, Henri, à Morges, 1^{er} sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie n° 4, R. C. ; *Steinmetz*, Emile, à Cossonay, lieutenant du centre n° 4 du 111^e bataillon, R. F. ; *Cuénoud*, Auguste, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 2 du 6^e bataillon, R. C.

Le 11 décembre, MM. *Clerc*, Paul, à Ecublens, capitaine de la compagnie de dragons n° 35, R. F. ; *Redard*, Constant, à Echandens, lieutenant de la compagnie de dragons n° 34, R. F. ; *Roussy*, Emile, à Vevey, sous-lieutenant de la compagnie de dragons n° 17, E.